

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MERCREDI 24 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

PRUSSE.

De Berlin, le 2 avril.

LE chevalier Borghèse, ministre d'Espagne, a eu le 26 du mois dernier une conférence avec le comte de Finckenstein, premier ministre du cabinet, dans laquelle il lui a fait part officiellement, « que S. M. Catholique ayant vu par l'événement combien peu la douceur & la déférence qu'elle avoit eues pour la nation françoise avoient réussi à rien changer dans le sort cruel que les chefs actuels de cette nation avoient fait subir à leur roi, ainsi qu'au traitement dur & inoui qu'éprouvoit la famille royale, avoit résolu de changer de conduites envers eux, & de traiter dorénavant en ennemi un peuple qui avoit si peu d'égards pour tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes; de lui porter, par terre & par mer, tout le dommage possible, & de concourir aux mesures générales prises par les puissances de l'Europe, pour faire rentrer dans les bornes du devoir une nation qui s'en étoit si énormément écartée ».

ANGLETERRE.

De Londres, le 5 avril.

La cour a reçu depuis peu des dépêches du gouverneur Sincœ à Quebec, lesquelles annoncent que son excellence travaille avec ardeur à établir la nouvelle constitution dans le Haut Canada, car dans la basse province elle se trouve déjà formée.

Le 4 de ce mois, la chambre des communes résuma ses délibérations, & continua, en comité, la discussion du bill relatif à la prohibition de toute correspondance illicite avec la France, durant le cours de la présente guerre : principalement sur la seconde clause, qui défend aux sujets britanniques l'achat & la vente des terres en France, il fut observé que cette clause léseroit essentiellement le duc de Richmond, ainsi que les émigrés françois qui résident en Angleterre; mais on repliqua que le duc en seroit excepté, & que ce n'étoit nullement politique de permettre à une nation qu'elle prêtât fidélité à des puissances ennemies. Cette clause fut donc approuvée par une pluralité de 77 voix contre 19. Trois autres furent réunies avec peu d'opposition, tandis qu'à la sixième, M. Fox objecta qu'elle étoit très-préjudiciable au commerce; que d'ailleurs elle intercepte tout canal de pouvoir recevoir des avis touchant les opérations des ennemis.

A ces observations, le parti de la cour répliqua que, par cette branche de négoce, la Grande-Bretagne avoit trop souffert durant la dernière guerre, pour ne pas en couper actuellement le cours, vu que dans ce tems-là, par les fortes assurances faites ici, la guerre se dirigeoit contre nous-mêmes. Après de longues contestations, la clause a été agréée, & l'on convint de reprendre la matière le lendemain.

Fonds anglois.

Banque... 169 $\frac{3}{4}$. — Indes... 206 $\frac{1}{2}$. — Annuités à 3 pour 100 consol.... 75 $\frac{5}{8}$.

BELGIQUE.

De Mons, le 10 avril.

Les grands mouvemens qui se font dans les armées alliées, les préparatifs de tout genre, tout fait penser que la guerre va recommencer avec plus de fureur que jamais. Le plan proposé par Dumouriez est entièrement abandonné : il paroît que le prince de Saxe-Cobourg a été blâmé d'y avoir donné une adhésion trop prompte. D'après les conférences qui se sont tenues à Anvers entre tous les généraux des cours alliées, un nouveau plan de campagne a été résolu. Dès que la totalité des troupes prussiennes, commandées par le prince Frédéric de Brunswick-Oels, & qui paroît être de 12 à 15 mille hommes, sera arrivée; dès que les troupes hanovriennes, hollandoises & angloises seront aussi rassemblées sur les frontières du Brabant, l'attaque se fera simultanément sur plusieurs points des frontières de la France. Il n'est pas douteux que l'on ne compte, en rassemblant ainsi toutes ces forces, profiter d'une surprise dans le genre de celle d'Aix-la-Chapelle.

Selon toutes les conjectures que l'on peut former d'après les mouvemens actuels, l'attaque se fera sur trois points différens. Le corps des Prussiens, des Anglois, Hollandois & Hanovriens réunis, formant une armée de 35 mille hommes, se portera sur les côtes maritimes de la France, assiègera Dunkerque, en se répandant à la fois sur Saint-Omer & Gravelines. Les escadres angloise & hollandoise investiront toute cette côte dans le même tems. Ce qui fonde sur-tout les espérances de ce côté, c'est le défaut d'approvisionnement dans lequel l'on suppose ces deux places, & la facilité qu'auroit cette armée de tirer par la mer ses approvisionnemens.

L'armée du prince de Saxe-Cobourg, forte de 45 à 50

mille hommes, se portera sur Valenciennes. On ne pense pas que Lille doive être attaquée.

Un troisième corps d'armée, commandé par le général Beaulieu, & qui reçoit journellement des renforts de l'armée du prince de Hohenlohe, se portera sur Givet ou Maubeuge. On peut porter cette armée à 25 mille hommes.

Telles sont les forces que les puissances alliées comptent mettre incessamment en campagne. D'ici au 25 elles auront reçu tous les transports d'artillerie qui leur sont destinés. La quantité de fourrages nécessaires pour la cavalerie, qui forme la partie la plus considérable de ces différentes armées, est l'obstacle le plus sérieux qui puisse s'opposer aux projets des puissances alliées; mais il est à craindre qu'elles n'aient recours à ce terrible expédient de la guerre, de fourrager les bleds dès qu'ils seront assez hauts. Quel que soit le calme dans lequel ces différens préparatifs peuvent se faire; quels que soient les soins & mêmes les ruses que l'on emploie pour entretenir la sécurité des François, un pareil déploiement de forces ne s'est jamais fait sans de vastes desseins.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait de la feuille de Lille, du 20 avril.

On dit Dumouriez dans les fers à Tournai; nous croyons à cette justice, parce que l'homme, tel dépravé qu'il soit, tire bien parti, s'il le peut, de la trahison, mais il déteste toujours le traître. Dumouriez avoit fait accroire au général Cobourg, qu'aidé de ses conseils, de ses liaisons dans le sein de la république, de l'ascendant qu'il avoit su usurper sur l'armée qui lui avoit été confiée, de ses étourderies enfin qu'il appelle bravoure, il lui seroit facile d'entamer la France & de marcher sur Paris. Séduit par cette jactance, le général autrichien voit, au contraire, que les forces qu'il commande sont de tous côtés arrêtées & repoussées avec une énergie qu'un peuple libre & républicain est seul capable de lui opposer; il voit enfin que le fourbe l'a trompé. Le roi de Prusse, extrêmement las d'une guerre où les sacrifices d'hommes & d'argent sont immenses, sans espoir d'obtenir un dédommagement quelconque, se propose, assure-t-on, de renvoyer aux François tous les magasins de fourrage & autres objets que Dumouriez a vendus & livrés aux Autrichiens; de reconnoître la république, sous l'expresse condition qu'elle ne s'opposera pas à ce que la Hollande soit érigée en royaume, & qu'elle consentira à ce que le sceptre soit déposé entre les mains de son beau-frère le stathouder. Ce projet peut n'être encore qu'un avorton; mais ceux qui suivent la politique astucieuse des cours, ont assez souvent l'occasion d'apprécier la coupable ambition des princes, pour se persuader qu'il pourra bientôt devenir une réalité. Nous avons dans ce moment un exemple bien frappant de cette turpitude dans la malheureuse Pologne, qui, à force d'être morcelée, n'existera bientôt plus que sur les anciennes cartes, & dans l'histoire.

De Paris, le 24 avril.

Bazire, Legendre & Rovere, commissaires de la convention à Lyon, ont rendu compte de leur mission à la société des Jacobins; ils ont fait lecture d'une correspondance qu'ils ont déposée au comité de salut public, & qui semble annoncer la trahison de Kellermann. Bazire a exposé son sentiment sur les trames des contre-révolutionnaires, qu'il divise en quatre classes, émigrés, non-émigrés, fédéralistes & aristocrates bourgeois. L'ancien régime pur a pour partisans l'Autriche, la Sardaigne, l'Italie, l'Espagne & la Russie. Le régime constitutionnel a pour lui l'Angleterre, la Hollande, la Suisse & la Prusse.

Garat, ministre de l'intérieur, a été dénoncé avant-hier aux Jacobins, comme complice de la trahison de Kellermann. La société, convaincue du patriotisme & des vertus civiques de cet ardent défenseur de la révolution, dont il a donné des preuves si multipliées, n'a pas écouté avec plaisir cette étrange & calomnieuse dénonciation.

Marat s'est constitué prisonnier à la conciergerie; il doit paroître aujourd'hui au tribunal révolutionnaire pour subir son interrogatoire.

Lettre du général Biron au ministre de la guerre.

La nouvelle de l'infâme trahison de Dumouriez a causé la plus forte indignation à l'armée d'Italie, & n'a fait qu'augmenter son courage & son dévouement à la république & à la cause sacrée de la liberté & de l'égalité; elle brûle d'impatience d'en donner des preuves, & elle en espère l'occasion.

Je vous rends compte que les miliciens qui se tenoient dans la vallée de Bhirra, inquiétant continuellement nos troupes du côté de Saint-Martin, j'ai donné ordre au général Joseph Lazoi Bianna, qui commande à Lantosca, de les en chasser, ce qu'il a fait avec succès; il les a repoussés au-delà du village de Saint-Dahinas, leur a tué sur la place 5 à 6 hommes & blessé un assez grand nombre, & il n'a perdu personne.

La santé de Pierre Manuel est parfaitement rétablie; c'est lui qui nous l'annonce dans une lettre à ses amis, insérée dans le journal de Gorfas: il commence ainsi:

« C'est un revenant qui vous salue; car j'ai été mort: & sans doute que Caron ne m'a pas voulu passer dans sa barque, parce que je n'avois que des assignats. Les diables, par-tout, tiennent à l'argent ».

Les traits suivans, d'une originalité piquante, méritent d'être cités.

« Je ne fais plus que penser de la France... Un philosophe, qui ne peut pas être un forcier, a beau suivre la révolution qui se fait à Paris, il ne fait pas où elle ira, parce qu'elle n'a plus de bouffole.

« On a conquis la liberté, & on a perdu la morale; l'une ne peut subsister sans l'autre... »

« Scipion fit une motion sage, lorsqu'il proposa de punir plutôt que de payer les assassins de Virathus, qui étoit pourtant le général des peuples ligués. Si un citoyen peut prendre le poignard de Brutus, un sénat ne peut jamais le donner. Le code des nations n'est pas celui des rois. La nature & la justice, voilà toute la politique.

« C'est aux principes, qui ne changent jamais, à gouverner les hommes; sans eux on ne fait que changer de chaînes; & ce sont toujours des despotes qui regnent sous d'autres noms.

« Avec des principes, on ne fera jamais peser sur la tête des enfans les fautes de leurs pères. Le péché originel même a subi un amendement dans l'église, le baptême.

« Avec des principes, des femmes ne serviront jamais d'otages. Veturie & Volunnie étoient-elles les complices de Coriolan, elles qui sauverent le Latium? & la convention de Rome, qui ne négligeoit aucune occasion de former la raison publique, ne se contenta pas d'une mention honorable dans le procès-verbal. Il fut décrété, par le côté gauche comme par le côté droit, que les hommes céderoient par-tout le pas aux femmes.

« Il y a bien loin d'un tribunal révolutionnaire à l'épave... »

« Je crains que la permanence d'une guillotine n'excite la

soit du
mieux a
pourroit
honte du
» Que
veroit le

» Si c
rances d
peu d'no
Où y a-

» Il y
quand u
marais d
Wit ».

Après
avoient
deux dé

Sur
ciers mu
personn
pas cru

Le co
témoign
pondant
payer à
de ses a
translat
la lettre
fameux

Chau
Rhin,
les disp
pulaires

la pron
d'une c
venu le
sur le n
de Paris

C
Lettre

« L'
attaqué
tranqui

tous no
de nou
comme
un inst
rer le
pes, de

« L'
trémén
faits,

« O
chiens
font b
leurs c
portés

soif du sang ; il me semble que le verre ciguë conviendrait mieux à une nation qui se régénère ; & celui qui le boirait pourroit du moins , par la gloire du courage , diminuer la honte du supplice.....

» Quelle république , que celle qui , dans sa virginité , conserveroit les vices d'une monarchie !

» Si quelque chose pouvoit ôter les illusions & les espérances de la liberté , c'est de voir autour de son berceau si peu d'hommes purs , sur lesquels elle pourroit se reposer. Où y a-t-il des Phocion & des Philopœmen ?.....

» Il y avoit sur les rochers de la Suisse des Guillaume Tell , quand un Gessler mit son chapeau sur une pique ; & dans les marais de la Hollande , Maurice trouva des Barnevelt & des Wit ».

COMMUNE DE PARIS.

Du 22 avril.

Après la lecture du procès-verbal , quelques membres qui avoient négligé de signer la pétition sur le rappel des vingt-deux députés , se font empressés d'apposer leurs signatures.

Sur le réquisitoire de Chaumet , le maire & quatre officiers municipaux ont décerné un mandat d'amener contre un personnage important que le procureur de la commune n'a pas cru prudent de nommer.

Le commandant de la force armée de Versailles est venu témoigner la reconnaissance de sa commune pour la correspondance fraternelle établie entre les deux municipalités , & payer à celle de Paris le tribut d'admiration dû à la vigueur de ses arrêtés & à l'énergie de ses mesures , il a annoncé la translation à Paris de 26 prisonniers importants désignés dans la lettre d'hier , & parmi lesquels on compte trois sœurs du fameux Desfilles.

Chaumet a lu plusieurs lettres ; l'une , de l'armée du Rhin , annonce que les troupes qui la composent sont dans les dispositions les plus satisfaisantes. Plusieurs sociétés populaires du département de la Nièvre font des vœux pour la prompte organisation d'un gouvernement républicain & d'une constitution libre. Le procureur de la commune a prévenu le conseil que bientôt son comité lui feroit un rapport sur le mode de correspondance à adopter entre la commune de Paris & toutes les armées de la république.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre des citoyens Dubois - Dubais de Briet à leurs collègues.

Valenciennes , le 19 avril.

« L'armée ennemie n'a fait , depuis plusieurs jours , ni attaque ni mouvement important , & la nôtre est restée aussi tranquille dans sa position ordinaire. Notre avant-garde & tous nos avant-postes attendent avec impatience & résolution de nouvelles attaques pour avoir l'occasion de se distinguer , comme à la dernière du 16. Quant à nous , nous ne cessons un instant de nous occuper nuit & jour de tout ce qui peut assurer le service de l'armée , ranimer la confiance de nos troupes , détruire le royalisme & raviver l'énergie républicaine ».

Autre lettre des mêmes.

Valenciennes , le 20 avril.

« Les rapports qui nous ont été faits aujourd'hui sont extrêmement satisfaisans , & tous s'accordent sur les mêmes faits , ce qui porte à croire qu'ils sont vrais.

» On annonce une grande méintelligence entre les Autrichiens & les Prussiens ; ils ont levé le camp de Bruillie , & font beaucoup de marches & de contre-marches pour cacher leurs desseins , ou , selon nous , leur foiblesse. Ils se sont portés , dit-on , du côté de Condé ; ils ne savent où se placer

pour se trouver à leur aise. Le dégoût , le désespoir & la misère les poursuivent par-tout , & si leur situation continue , nous n'aurons pas besoin de les chasser , ils s'en iront d'eux-mêmes , ou plutôt ils nous prieront de leur donner du pain & la paix. Telles sont les suites heureuses des journées des 15 & 16 de ce mois , par la résistance vigoureuse qui a fait perdre à nos ennemis tout espoir & toute contenance.

» On vient de nous remettre une nouvelle proclamation de Dumouriez ; elle est le comble de la profonde scélératesse , & nous la regardons comme les derniers soupirs de la perfidie ; il a cherché à cacher à nos ennemis toute la bassesse de ses vues en les flagornant , & sa peine de n'avoir pu réussir à égarer l'armée : il n'attendra que plus sûrement leur mépris. On nous a assuré aujourd'hui qu'il a vendu six chevaux à Mons , & qu'il va passer en Angleterre.

Suite du décret sur la déclaration des droits de l'homme , rendu dans la séance du lundi 22 avril.

XXI. Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa liberté , sans son consentement , si ce n'est lorsque la nécessité publique , légalement constatée , l'exige évidemment , & sous la condition d'une juste & préalable indemnité.

XXII. Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale , & pour subvenir aux besoins publics. Tous les citoyens ont le droit de concourir , par eux ou par des représentants , à l'établissement des contributions.

XXIII. L'instruction est le besoin de tous , & la société la doit également à tous ses membres.

XXIV. Les secours publics sont une dette sacrée de la société , & c'est à la loi à en déterminer l'étendue & l'application.

XXV. La garantie sociale des droits de l'homme consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance & l'exercice de ses droits. Elle repose sur la souveraineté nationale.

XXVI. Cette souveraineté réside essentiellement dans le peuple entier , & chacun a un droit égal de concourir à son exercice. Elle est une , indivisible , imprescriptible & inaliénable.

XXVII. Nulle réunion partielle de citoyens & nul individu ne peuvent dans aucun cas s'attribuer la souveraineté.

XXVIII. Nul , dans aucun cas , ne peut ni exercer aucune autorité , ni remplir aucune fonction publique sans une délégation formelle de la loi.

XXIX. La garantie sociale ne peut exister là où les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi , & où la responsabilité de tous les fonctionnaires publics n'est pas assurée.

XXX. Dans tout gouvernement libre , les hommes doivent avoir un moyen légal de résister à l'oppression. — Mais lorsque ce moyen est impuissant , l'insurrection est le plus saint des devoirs.

XXXI. Un peuple a toujours le droit de revoir , réformer & de changer sa constitution. Une génération n'a pas le droit d'assujettir à ses loix les générations futures , & toute hérédité dans les fonctions est absurde & tyrannique.

(Présidence du citoyen Laffource).

Séance du mardi 23 avril.

Lequinio , l'un des trois anciens commissaires de la convention à Valenciennes , rend compte des diverses opérations & mesures prises pour l'organisation de l'armée & pour la défense des frontières du Nord ; la plupart des détails dans lesquels il est entré sont déjà connus & consignés dans la correspondance des commissaires avec la convention ; nous dirons seulement que Lequinio peint , comme un homme fort

suspect, comme l'agent le plus affidé du traître Dumouriez, ce Bernack, aide-de-camp, qui vint naguères à la barre conter les mille & un péris qu'il avoit courus, pour s'échapper des mains du général conspirateur, & venir dévoiler aux représentans du peuple toute l'étendue du complot tramé contre la liberté. Le rapport de Léquino sera livré à l'impression.

Le citoyen Gobier, ministre de la justice, écrit qu'il a pris, en pure perte, toutes les mesures imaginables pour découvrir l'asyle du citoyen Marat. Ceux qui connoissent le caractère intrépide de ce législateur, croiront volontiers à la promesse qu'il consigne aujourd'hui dans son journal; en voici les termes: « Peuple, c'est demain que ton incorruptible défenseur se présente au tribunal révolutionnaire; il ne vout jamais que ton bonheur: son innocence triomphera; tes ennemis seront confondus: Marat sortira de cette lutte plus digne de toi, & il se consolera de cette nouvelle tribulation, par l'espoir des avantages qu'en tirera la cause de la liberté, la cause de la patrie ».

Dans une adresse, les administrateurs du département du Calvados se plaignent du dénuement de moyens de défense vers cette partie des côtes maritimes; ils semblent aussi reprocher aux législateurs de s'occuper de Danton & de Robespierre plus que des grands intérêts de la patrie. Ce paragraphe de l'adresse a occasionné d'assez bruyans murmures. Duroy a dit que l'adresse avoit été rédigée par le procureur-syndic du Calvados, qui est à Paris depuis environ trois semaines. Doucet a représenté que le séjour de ce fonctionnaire public à Paris avoit pour motif le besoin de solliciter près du conseil exécutif des moyens de défense pour les côtes du Calvados. — La convention a passé à l'ordre du jour sur l'adresse.

Boyer-Fonfrede annonce que deux bâtimens, chargés d'objets de subsistance pour le département de la Gironde, ont été enlevés par les Anglois jusque dans la Garonne; il demande que le comité de salut public soit tenu de prendre des mesures pour mettre nos côtes à l'abri des incursions & des pirateries. — Delmas déclare, au nom de ce comité, que la marine françoise est dans le meilleur état possible, & va bientôt déployer des efforts dignes de l'énergie républicaine.

Deux frégates, l'un angloise & l'autre espagnole, stationnées vers le détroit de Gibraltar, dans la Méditerranée, se sont emparées de 17 bâtimens destinés pour l'Amérique; cependant nous avons 16 vaisseaux de ligne dans cette mer: ce malheur fait perdre environ 40 millions aux habitans de Marseille. Barbaroux, qui a donné la nouvelle de cet échec, a demandé que le comité de salut public fût tenu de prendre des renseignemens sur la conduite des agens d'exécution qui auroient pu le prévenir. — La proposition de Barbaroux a été décrétée.

On a renvoyé au comité d'agriculture & de commerce une députation de citoyens de Melun, qui venoit présenter une pétition sur la cherté des subsistances.

Les administrateurs du département de Gemmape, accompagnés des commissaires du conseil exécutif dans la Belgique, ont été admis à la barre; ils ont fait hommage à la nation du peu d'effets qu'ils ont pu soustraire à la rapacité des Autrichiens, & ont réclamé pour leurs commettans, nonobstant l'invasion, l'exercice du droit de concourir à la représentation nationale. On a applaudi au patriotisme ferme de ces nouveaux François, & leur pétition a été renvoyée à un comité.

Ramel a prononcé, sur les moyens de diminuer la masse des assignats en circulation & d'extirper l'agiotage, un discours qui aura les honneurs de l'impression.

Les commissaires de la convention à Péronne, écrivent que les troupes sont en de bonnes dispositions; ils envoient des dons patriotiques faits par un régiment de chasseurs & par le 4^e. bataillon de Saône & Loire.

Le général Dampierre écrit de Valenciennes, en date du 22 avril, qu'il n'a pas vu sans étonnement, dans quelques journaux, une lettre signée *Ranfonnet*, qui annonce la défection de plusieurs corps à l'ennemi. Ranfonnet, officier-général d'un civisme & d'un courage connu, a été trompé; aucun des corps énoncés dans cette lettre n'a passé à l'ennemi; seulement une partie des hussards de Bercheny, quelques officiers, quelques soldats & quelques volontaires sont restés auprès de Dumouriez; mais, en tout, l'émigration qui l'a suivi est bien moindre que celle qui suivit la Fayette, & ne s'éleve qu'à 6 ou 700 hommes effectifs. Dampierre prie la convention de donner à ce fait la plus grande publicité, afin que justice éclatante soit rendue à des corps militaires qui sont restés fideles à la patrie. — On ordonne l'impression de cette lettre, & son insertion au bulletin.

Berruyer, général de l'armée de réserve, écrit de Chémilly, en date du 21 avril, que, de concert avec le général Ligonier, il s'est emparé du poste de Cholet: mais les rebelles ont repris Vefins, Femondières & Coron; les troupes qui gardoient ces postes ont pris la fuite devant l'ennemi: quelques individus ont poussé la lâcheté jusqu'à casser leurs fusils pour n'être pas obligés de combattre. Heureusement le brave bataillon du Finistère a sauvé l'artillerie & les munitions. La 35^e. division de gendarmerie, sur laquelle on peut aussi compter, n'a que 150 hommes. Berruyer annonce qu'il a requis les gardes nationales des départemens voisins; il se plaint de ce qu'il n'a ni adjudans-généraux, ni officiers-généraux, & invoque, sur tous les faits contenus dans sa lettre, le témoignage du citoyen Carra, représentant de la nation, député près cette armée. Renvoyé au comité de salut public.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre L.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 23 avril 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2055. 52 $\frac{3}{4}$. 50.
Portion de 1600 liv.....	1250.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance.....	4 $\frac{3}{4}$. 5 $\frac{1}{2}$. p.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	1 $\frac{3}{8}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{8}$. $\frac{1}{2}$. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....
<i>Idem</i> , sans bulletin.....	1 $\frac{3}{8}$. 1 $\frac{1}{2}$. p.
<i>Idem</i> , sorti en viager.....	$\frac{1}{2}$. $\frac{5}{8}$. p.
Bulletins.....	68.
Reconnoissance de bulletins.....	76.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	4 $\frac{3}{4}$. 5. 5 $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$. p.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100....	80. 80 $\frac{1}{2}$. 80. 81. 80 $\frac{3}{4}$. 81. 80 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 ^e	73 $\frac{1}{2}$. 74. 73 $\frac{1}{2}$.
Troisieme classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e	69 $\frac{1}{2}$. 70. 70 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. 71.